

CHARTRE DU CANDIDAT ARBITRE

(Fédéral et Jeune)

Conditions de candidature

- Licence FFTA en cours de validité.
- Avoir une ancienneté de 24 mois minimum au jour de l'inscription
- Ne pas avoir subi de sanction fédérale dans les cinq années précédentes.
- Avoir une pratique en compétition.
- Âge requis :
 - ❖ 18 ans minimum et 65 ans maximum au jour de l'inscription pour le candidat arbitre fédéral.
 - ❖ 14 ans minimum et 17 ans maximum pour le candidat jeune arbitre.
 - ❖ De plus pour les candidatures jeunes, la candidature doit faire l'objet d'un accord parental écrit ainsi que d'une autorisation de transport pour les déplacements effectué par des tiers. Les parents doivent s'engager à faire suivre le cursus au jeune ainsi qu'à effectuer, si nécessaire, les transports.

Inscription :

Sur papier libre le candidat arbitre fait sa demande d'inscription : elle doit être signée pour accord par son président de club avant envoi au PCDA qui validera cette inscription et la transmettra au PCRA.

Cette demande doit être communiquée au comité régional avant le 15 septembre.

L'inscription sera prise en compte et publiée sur le site du comité régional, dès que le PCRA aura validé la candidature.

Lors de la journée de présentation au comité régional, le candidat :

- Devra répondre à un test de connaissances du tir à l'arc.
- Sera muni de sa licence en cours de validité, du certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc ainsi que du certificat médical de non contre-indication d'arbitrage des disciplines parcours .

Comité Régional d'Ile de France de Tir à l'Arc

Avenue Champlain 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

CHARTRE DU CANDIDAT ARBITRE

(Fédéral et Jeune)

Obligation du candidat

- Présence obligatoire à tous les rendez-vous (formation, épreuves, réunions, stages...),
- Avoir participé à des arbitrages dans chaque option présentée,
- Présenter son carnet du candidat arbitre en début de formation du module concerné, pour la partie pratique à l'arbitre référent si nécessaire ou à l'arbitre responsable du concours,
- Porter le badge de « CANDIDAT » sur les concours,
- Remplir le rapport du « candidat » disponible sur le site du comité à chaque concours effectué et le faire parvenir au formateur, au PCDA et au comité régional (arbitre@tiralarcidf.com).
- Etre présent aux rendez-vous régionaux (présentation, contrôle des connaissances...).
- La tenue sur le concours est en harmonie avec la discipline pratiquée (parcours, 3D), sur les autres concours la tenue officielle n'est pas obligatoire, mais doit être correcte (pantalon noir, chemise ou chemisette ou T-shirt rouge sans marque distinctive de club).

Formation

La formation s'articule en options composées de spécialités.

Le tronc commun couplé à une option permet d'être présenté à l'examen d'arbitre fédéral.

L'examen se prépare par **modules** qui sont acquis en **contrôle continu** :

- *Modules : tronc commun **obligatoire** pour toutes les options.*

La FFTA : Généralités et historique (hors sujet examen)

Règlements généraux

Médical / Logistique Contrôle antidopage

IV Tir à l'arc et handicap

Comité Régional d'Île de France de Tir à l'Arc

Avenue Champlain 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

CHARTRE DU CANDIDAT ARBITRE

(Fédéral et Jeune)

V Sécurité - Chronométrage - Marque

- **Modules Cibles Anglaises**

VI Tir en salle

VII Tir extérieur (base format international + adaptation FFTA)

VIII Tir Fédéral

XIII Tir par équipes et gestion des duels Cibles anglaises

- **Modules : Option Tir en Campagne.**

X Tir en Campagne

XIV Tir par équipes et gestion des duels Tir en Campagne

- **Modules : Option Nature / 3D**

XI Tir nature

XII Tir 3D

XV Tir par équipes et gestion des duels Tir nature et 3D

- **Modules : Option Fédéral / Beursault**

VIII Tir Fédéral

IX Beursault

La formation théorique est organisée par le comité régional et effectuée sous le contrôle d'un des formateurs arbitre d'Île-de-France. Les différentes dates (stages, formation, contrôle des connaissances, examen national...) ainsi que les lieux seront confirmés en début de la formation et tout au long de cette formation.

Le suivi de la formation est assuré par un "Livret de formation".

Une grille d'évaluation sera remplie par le formateur en collaboration avec le référent, suivant le module, à la fin de chaque formation.

Comité Régional d'Île de France de Tir à l'Arc

Avenue Champlain 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

Téléphone : 01 49 82 75 80 - e-mail : comite@tiralarcidf.com

décembre 2017 p. 3

CHARTRE DU CANDIDAT ARBITRE

(Fédéral et Jeune)

Après l'obtention d'une option, il sera arbitre fédéral "stagiaire" pendant un an. Il assumera toutes les tâches de la fonction, à l'exception de la responsabilité des championnats ou divisions régionales et nationales. Il deviendra "Arbitre fédéral" après une période probatoire d'un an, si aucun élément ne s'y oppose.

Programme type de formation

Une session par an débutant en octobre/ novembre devant aboutir en novembre de l'année suivante à l'examen pour devenir arbitre fédéral.

urée	Désignation de la formation		Date	Lieu
2 h.	Présentation des candidats		Octobre	Région
16 h.	Tronc commun	Modules I à V		Région
8 h.	Cibles anglaises, Beursault	Modules VI, VII, VIII, XIII, IX.		Région
8 h.	Campagne	Modules X, XIV.		Région
8 h.	Nature 3D	Modules XI, XII, XV.		Région
4 h.	Jugement cordons	Module V bis		Région
	contrôle des connaissances		octobre / mars	Région
	Examen national		Novembre/ avril	Région
	Prestation de serment		mars / octobre	Région

Comité Régional d'Ile de France de Tir à l'Arc

Avenue Champlain 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

CHARTRE DU CANDIDAT ARBITRE

(Fédéral et Jeune)

Examen national

Pour être présenté à l'examen national, le candidat arbitre devra avoir :

- suivi tous les modules dans l'option,
- satisfait aux contrôles de connaissances dont le bénéfice est effectif pour deux sessions.
- effectué des arbitrages, dans les options présentées.
- avoir reçu l'aval des arbitres formateurs.

L'examen est le même dans toute la France, il se déroule le même jour (en principe le samedi) et au siège du Comité Régional, sous le contrôle du PCRA et d'au moins un arbitre formateur dans chaque option. Tous les questionnaires (arbitres fédéraux et jeunes arbitres) sont établis par la CNA.

Les corrections sont assurées par la CNA.

Le candidat passe tout d'abord le Tronc commun qui consiste en 100 questions : une partie Q.C.M. et une partie de questions basiques avec des réponses courtes issues du Règlement.

Le candidat peut présenter le même jour le Tronc commun et une ou plusieurs options.

Si le candidat passe avec succès le seul Tronc commun, il a 4 sessions pour passer et réussir une option au moins pour être Arbitre Fédéral. Si au bout des 4 sessions, il n'a pas obtenu d'option, il devra repasser le tronc commun.

Si le candidat passe Tronc commun et Option(s) : en cas d'échec à l'une ou l'autre des épreuves, le candidat garde le bénéfice de ou des épreuve(s) réussies pendant les 4 sessions suivantes. Sinon, il devra repasser l'examen initial : tronc commun et option(s).

Comité Régional d'Ile de France de Tir à l'Arc

Avenue Champlain 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE